

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-013 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2019

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 6 février 2019 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 6 février 2019.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-014 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 (BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENT HABITAT, LOTISSEMENT ZAE, MULTISERVICE VIANDE, HOTEL D'ENTREPRISES), DRESSES PAR MADAME CHRYSTEL CORNIOT, COMPTABLE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Arrivée de Madame Nathalie DENIS

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame Chrystel CORNIOT, comptable de la Communauté de Communes, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par Madame Chrystel CORNIOT, comptable de la Communauté de Communes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-015 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Georges MARTINOT

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Monsieur Georges MARTINOT en tant que Président de séance.

Monsieur Georges MARTINOT, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF					
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	113 597,75				113 597,75	
Opérations de l'exercice	1 802 881,43	1 843 321,26	7 136 411,98	7 532 636,29	8 939 293,41	9 375 957,55
TOTAUX	1 916 479,18	1 843 321,26	7 136 411,98	7 532 636,29	9 052 891,16	9 375 957,55
Résultats de clôture	73 157,92			396 224,31		323 066,39
Restes à réaliser	335 174,00	189 060,00			335 174,00	189 060,00
TOTAUX CUMULES	2 251 653,18	2 032 381,26	7 136 411,98	7 532 636,29	9 388 065,16	9 565 017,55
RESULTATS DEFINITIFS	219 271,92			396 224,31		176 952,39

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, étant absente, ne participe pas au vote du Compte Administratif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-016 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Georges MARTINOT

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Monsieur Georges MARTINOT en tant que Président de séance.

Monsieur Georges MARTINOT, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF					
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	142 015,48				142 015,48	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	142 015,48	0,00	0,00	0,00	142 015,48	0,00
Résultats de clôture	142 015,48		0,00		142 015,48	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	142 015,48	0,00	0,00	0,00	142 015,48	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	142 015,48		0,00		142 015,48	

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, étant absente, ne participe pas au vote du Compte Administratif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-017 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Georges MARTINOT

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Monsieur Georges MARTINOT en tant que Président de séance.

Monsieur Georges MARTINOT, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF					
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	133 842,35			138 764,35	133 842,35	138 764,35
Opérations de l'exercice	619 001,07	757 844,60	764 164,50	624 741,35	1 383 165,57	1 382 585,95
TOTAUX	752 843,42	757 844,60	764 164,50	763 505,70	1 517 007,92	1 521 350,30
Résultats de clôture		5 001,18	658,80			4 342,38
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	752 843,42	757 844,60	764 164,50	763 505,70	1 517 007,92	1 521 350,30
RESULTATS DEFINITIFS		5 001,18	658,80			4 342,38

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, étant absente, ne participe pas au vote du Compte Administratif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-018 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Georges MARTINOT

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Monsieur Georges MARTINOT en tant que Président de séance.

Monsieur Georges MARTINOT, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF					
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		806,40		49,65		856,05
Opérations de l'exercice	10 380,43	13 576,57	36 133,44	35 556,76	46 513,87	49 133,33
TOTAUX	10 380,43	14 382,97	36 133,44	35 606,41	46 513,87	49 989,38
Résultats de clôture		4 002,54	527,03			3 475,51
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	10 380,43	14 382,97	36 133,44	35 606,41	46 513,87	49 989,38
RESULTATS DEFINITIFS		4 002,54	527,03			3 475,51

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, étant absente, ne participe pas au vote du Compte Administratif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-019 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Georges MARTINOT

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Monsieur Georges MARTINOT en tant que Président de séance.

Monsieur Georges MARTINOT, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF					
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	3 546,85			2 348,18	3 546,85	2 348,18
Opérations de l'exercice	30 390,08	30 390,08	33 431,33	36 432,31	63 821,41	66 822,39
TOTAUX	33 936,93	30 390,08	33 431,33	38 780,49	67 368,26	69 170,57
Résultats de clôture	3 546,85			5 349,16		1 802,31
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	33 936,93	30 390,08	33 431,33	38 780,49	67 368,26	69 170,57
RESULTATS DEFINITIFS	3 546,85			5 349,16		1 802,31

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, étant absente, ne participe pas au vote du Compte Administratif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-020 : REPORT DES RESULTATS 2018- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2018 du Budget Principal,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2018,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	93 720,49
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 113 597,75
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/18	
Solde d'exécution de l'exercice :	40 439,83
Solde d'exécution cumulé :	- 73 157,92
Restes à réaliser au 31/12/18	
Dépenses d'investissement :	335 174,00
Recettes d'investissement :	189 060,00
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/18	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 73 157,92
Rappel du solde des restes à réaliser :	- 146 114,00
Besoin de financement total :	219 271,92
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	396 224,31
Résultat antérieur :	93 720,49
Part affectée à l'investissement 2018 :	93 720,49
Total à reporter :	396 224,31

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2019 : (en investissement ligne 001)	73 157,92
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2019)	219 271,92
3) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2019 : (en fonctionnement ligne 002)	176 952,39

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-021 : REPORT DES RESULTATS 2018- LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2018,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 142 015,48
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/18	
Solde d'exécution de l'exercice :	0,00
Solde d'exécution cumulé :	- 142 015,48
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/18	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 142 015,48
Besoin de financement total :	142 015,48
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur :	0,00
Total à reporter :	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2019 : (en investissement ligne 001)	142 015,48
--	------------

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

- | | |
|---|----------|
| 1) Report de l'excédent d'investissement au Budget Primitif 2019 :
(en investissement ligne 001) | 5 001,18 |
| 2) Report du déficit de fonctionnement au Budget Primitif 2019 :
(en fonctionnement ligne 002) | 658,80 |

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-023 : REPORT DES RESULTATS 2018- MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2018,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	49,65
Résultat d'investissement antérieur reporté :	806,40
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/18	
Solde d'exécution de l'exercice :	3 196,14
Solde d'exécution cumulé :	4 002,54
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/18	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	4 002,54
Excédent de financement total :	4 002,54
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	- 576,68
Résultat antérieur :	49,65
Total à reporter :	- 527,03

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

- | | |
|---|----------|
| 1) Report de l'excédent d'investissement au Budget Primitif 2019 :
(en investissement ligne 001) | 4 002,54 |
| 2) Report du déficit de fonctionnement au Budget Primitif 2019 :
(en fonctionnement ligne 002) | 527,03 |

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-024 : REPORT DES RESULTATS 2018- HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2018,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	5 895,03
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 3 546,85
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/18	
Solde d'exécution de l'exercice :	0,00
Solde d'exécution cumulé :	- 3 546,85
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/18	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 3 546,85
Besoin de financement total :	3 546,85
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	3 000,98
Résultat antérieur :	5 895,03
Part affectée à l'investissement 2018 :	3 546,85
Total à reporter :	5 349,16

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2019 : (en investissement ligne 001)	3 546,85
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2019)	3 546,85
3) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2019 : (en fonctionnement ligne 002)	1 802,31

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-025 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Rapporteurs : Patrick LABRANDE et Daniel SOULADIE

Sortie provisoire de Monsieur Philippe DELCLAU

Départ de Monsieur Bruno SABATIER

En vertu de l'application combinée des articles L.5211-36 alinéa 2 et L.2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit être organisé dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci, et ce, dans les seules Communautés de Communes comprenant au moins une commune de 3.500 habitants ou plus.

Monsieur le Président de séance et Monsieur le Vice-Président délégué aux finances, dans le cadre de leur rapport, ont présenté à l'assemblée un certain nombre d'informations et d'orientations destinées à lui permettre de préparer le prochain budget.

Les éléments ainsi communiqués ont permis de présenter la Communauté de Communes au travers de sa situation financière, de l'évolution de ses dépenses et de ses effectifs. Ils ont également permis d'aborder les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 mars 2019,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2019,
- adopte le débat d'orientations budgétaires 2019 sur la base du rapport ci-annexé.

Le débat d'orientations budgétaires 2019 sera transmis aux communes membres.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-026 : SUBVENTION – GOURDON XV BOURIANE

Rapporteur : Claude VIGIE

Retour de Monsieur Philippe DELCLAU

Vu la demande de subvention de Gourdon XV Bouriane,

Gourdon XV Bouriane est à l'initiative de la journée du bâtiment, qui se déroulera, pour sa troisième édition, lors du dernier match de la saison, le dimanche 7 avril 2019, au terrain Louis Delpech à Gourdon.

En 2018, cette manifestation avait rassemblé près de 250 personnes. Cette année, 400 participants, composés essentiellement d'acteurs économiques et artisans et commerçants rayonnant dans la Bouriane, sont attendus. De plus, Monsieur RIGAL, Président du Conseil Départemental, présentera, à cette occasion, la nouvelle marque « Oh my Lot ».

Pour pouvoir accueillir l'ensemble des participants, Gourdon XV Bouriane devra mettre en place un chapiteau et sollicite une subvention de la part de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour la location de ce matériel, d'un montant de 100,00 €.

Vu la compétence « développement économique » de la Communauté de Communes Quercy Bouriane,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 mars 2019,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-027 : BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA SOCIETE SARL DELICATESSENS SISE « LE BOURG 46300 MILHAC »

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Considérant que le bail commercial avec la SARL Délicatessens représentée par Monsieur et Madame MOULY, arrive à son échéance le 30 avril 2019, pour la location de locaux situés « Le Bourg » 46300 Milhac.

Vu que la SARL Délicatessens souhaite poursuivre son activité,

Pour mémoire, la surface des locaux mis à disposition est de 220 m², ces derniers sont composés comme suit :

- au rez-de-chaussée, un local commercial (commerce d'épicerie et de multiservices) avec chaufferie et réserve,
- au 1^{er} étage, un local commercial comprenant 2 salles de restaurant, 1 WC, 1 cuisine équipée, réserve et plonge, 1 terrasse avec escalier extérieur et monte personne

La Communauté de Communes Quercy Bouriane et la SARL Délicatessens souhaitent renouveler le bail commercial (joint en annexe) pour une durée de 9 ans (du 01/05/2019 au 30/04/2028) et ce pour un loyer mensuel de 605,30 €, à payer, dès réception du titre de recette, au Trésor Public de Gourdon. Le loyer sera révisé tous les 3 ans, en fonction de l'indice de révision des loyers commerciaux.

Il convient donc de procéder, au renouvellement du bail commercial contracté avec la SARL Délicatessens, à effet au 1^{er} mai 2019.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 mars 2019,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le renouvellement du bail commercial, entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la SARL Délicatessens, en date d'effet du 1^{er} mai 2019, selon les conditions ci-avant présentées.
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-028 : ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « RESSOURCES ET TERRITOIRES »

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le centre de ressources pour les acteurs de la cohésion sociale de Midi-Pyrénées « Ressources et Territoires » inscrit son action dans le cadre national défini par le Secrétariat Général – Comité Interministériel à la Ville (SG-CIV) et il est également agréé par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme.

Dans le contexte des politiques publiques souvent contractualisées avec l'Etat et les collectivités, le centre de ressources a pour ambition d'exercer une mission d'intérêt général en accompagnant les acteurs de la cohésion sociale.

Son conseil d'administration, présidé par le Préfet de région, détermine les orientations et les priorités stratégiques.

Dans l'exercice de ses missions et l'offre de ses activités, le centre de ressources intervient dans une position de tiers en respectant les orientations de l'Etat en Région, tout comme les orientations propres aux collectivités et aux autres institutions.

Ses missions principales concernent :

- la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs,
- la capitalisation et production de documents, ainsi que leur diffusion,
- le conseil et l'accompagnement,
- la mise en œuvre d'études / recherches
- l'observatoire des territoires

« Ressources et Territoires » développe son activité en fonctionnant en transversalité sur l'ensemble des thématiques qui relèvent du champ de la cohésion sociale : accès aux savoirs de base, habitats, réussite éducative, santé, emploi et développement économique, prévention de la délinquance et sécurité.

Ces six thématiques sont traversées par la lutte contre les discriminations et l'égalité hommes/femmes. Il intervient sur l'ensemble de la Région Midi-Pyrénées avec une priorité non exclusive sur les sites en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Les différents publics concernés par ses actions sont :

- Elus,
- Agents publics : de l'Etat, des collectivités, des caisses d'allocations familiales, des bailleurs sociaux, etc...
- Professionnels : chefs de projet, chargés de mission, coordonnateurs, directeurs d'équipement, formateurs, travailleurs sociaux, animateurs, etc...
- Responsables associatifs,
- Acteurs économiques : entreprises, organismes de formation, OPCA, etc...

Pour mémoire, en 2018, l'adhésion au groupement d'intérêt public « Ressources et Territoires » impliquait une cotisation annuelle de 729,78 €.

Pour 2019, l'adhésion est de 637,00 € (nombre d'habitants au 01/01/2019, source INSEE 2016)

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 mars 2019,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'adhésion, au titre de l'année 2019, au groupement d'intérêt public « Ressources et Territoires », pour un montant de 637,00 €,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-029 : MODIFICATION DES STATUTS DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) GRAND QUERCY

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Lors de son comité syndical, du 17 décembre 2018, le PETR Grand Quercy a modifié ses statuts. En effet, dans le cadre de la réflexion autour de l'organisation territoriale 2014-2020 et de l'application de l'article 79II de la loi 2014-58 du 27 janvier 2014, les EPCI membres des Pays de Cahors, du Sud du Lot et Bourian ont décidé la création d'un PETR à l'échelle des périmètres fusionnés de ces deux Pays complétés des EPCI suivants : Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne et Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat.

En tant que membre du PETR, la Communauté de Communes Quercy Bouriane, doit, à son tour, procéder à l'examen de ces nouveaux statuts (joint en annexe).

Pour information, dans le cadre de la représentativité, le nombre de délégués de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, auprès du PETR Grand Quercy reste inchangé.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 mars 2019,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide les nouveaux statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-030 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN (SMPB)

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Lors de la séance du 18 octobre 2017 (délibération n°2017-119), le Conseil Communautaire a validé la création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet, sur la mission de planification de l'urbanisme. Cette délibération prévoyait sa mise à disposition, auprès du Syndicat Mixte du Pays Bourian, pour la réalisation du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays Bourian.

Lors de la séance du 17 octobre 2018 (délibération n°2018-154), le Conseil Communautaire a validé la convention de mise à disposition de personnel concernant l'agent en charge de la planification de l'urbanisme, auprès du Syndicat Mixte du Pays Bourian, à hauteur de 33 % d'un temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Lors de son comité syndical du 7 novembre 2018, le Syndicat Mixte du Pays Bourian a validé une modification de ses statuts. Cette dernière porte sur le transfert du siège social du Syndicat, du Moulin Delsol au Vigan vers la Maison Communautaire à Gourdon. Ce transfert rationalisant les coûts de fonctionnement permettra de plus à l'agent mis à disposition pour l'élaboration du SCoT de travailler sur un seul site.

En tant que membre du Syndicat Mixte du Pays Bourian, la Communauté de Communes Quercy Bouriane, doit à son tour, procéder à l'examen de ces nouveaux statuts (joint en annexe).

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 20 mars 2019,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Bourian,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-031 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Suite au transfert de son siège social, il convient de mettre à disposition un bureau auprès du Syndicat Mixte du Pays Bourrian. Ce dernier se situera au rez-de-chaussée de la Maison Communautaire.

Cette mise à disposition se fera à titre onéreux à hauteur de 285,00 € par an, dans le cadre d'une convention (jointe en annexe), au prorata temporis de son utilisation soit 33 % d'un temps complet. Elle prévoit de même l'usage des parties communes du bâtiment.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 mars 2019,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la conclusion d'une convention de mise à disposition, d'un bureau sis « rez-de-chaussée de la Maison Communautaire 98 Avenue Gambetta 46300 Gourdon » entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et le Syndicat Mixte du Pays Bourrian, dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-032 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 9 octobre 2003, a validé la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, devenu adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe suite à la réforme du Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations.

L'agent, qui occupe actuellement le poste, a été inscrit, au vu de son ancienneté, au tableau d'avancement de grades, afin de devenir, adjoint technique territorial principal de 1ère classe, et ce à compter du 1^{er} juin 2019.

Cette proposition a été validée par l'autorité territoriale et par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet qui n'aura plus à être pourvu.

Un avis devra être sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 mars 2019,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 36 votes pour, 1 vote contre (Madame Marie-Chantal LAURENT)

- valide la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2019,
- valide la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-033 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Lors de la séance du 6 juin 2018 (délibération n°2018-106), le Conseil Communautaire a validé la création d'un poste de chargé de gestion administrative et financière pour accroissement temporaire d'activité, pour un contrat d'un an, à compter du 12 juin 2018.

En effet, le pôle administratif et financier s'est trouvé confronté à une montée en charge conséquente de ses missions suite à la prise de nouvelles compétences, l'extension ou la création de nouveaux services.

Ce surcroît de travail, d'abord jugé temporaire, étant permanent et même exponentiel, et ne pouvant plus être assumé en toute sécurité à personnel constant, il est désormais nécessaire de considérer le poste comme étant pérenne, afin de garantir le bon fonctionnement du pôle.

Ainsi, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, à compter du 12 juin 2019.

L'agent recruté sera rémunéré selon la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 mars 2019,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet, et ce à compter du 12 juin 2019,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-034 : CREATION DE DEUX POSTES DE CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE A TEMPS COMPLET – SERVICE VOIRIE – SENTIERS DE RANDONNEE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

La Communauté de Communes Quercy Bouriane possède, au sein de ses statuts, la compétence « Protection et Mise en valeur de l'environnement- Entretien et balisage des chemins de randonnées et circuits de découvertes ».

Dans ce cadre, et depuis 2016, la Communauté de Communes Quercy Bouriane réalise en interne ces travaux annuels d'entretien et de balisage des chemins. Pour des raisons d'efficacité lié au cycle de la nature, cet entretien doit être programmé sur la période de fin de printemps et début d'été, et ne peut donc pas être effectué par les agents de l'équipe voirie qui entament dans le même temps la campagne de PATA.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3 alinéa 2, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Il est donc proposé de recruter deux agents à temps complet, sur une période de 3 mois, du 1^{er} avril au 30 juin 2019. Leur rémunération serait basée sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 mars 2019,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le recrutement de deux agents contractuel à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité du service voirie, dans les conditions présentées ci avant, pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} avril 2019,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-035 : CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE A TEMPS COMPLET – SERVICE SPORT

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Comme l'an passé, à compter de l'ouverture de la piscine sur des temps scolaires en mai 2019 et jusqu'à fin août 2019, les deux agents techniques d'entretien auront à faire face à une activité accrue avec des horaires d'intervention sur les différents équipements qui se chevauchent et rendent impossible d'assurer le maintien des locaux dans des conditions d'hygiène et de propreté satisfaisantes au regard du service dû à l'usager. Il convient donc de leur adjoindre un renfort afin de fluidifier les différentes interventions sur les équipements.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3 alinéa 2, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de six mois sur une période de douze mois consécutifs.

Ainsi, il est proposé de recruter un agent contractuel à temps complet, sur une période de 4 mois, du 1er mai au 31 août 2019. Sa rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 mars 2019,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le recrutement d'un agent contractuel à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions présentées ci avant, pour une durée de 4 mois, à compter du 1^{er} mai 2019,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-036 : CREATION DE DEUX POSTES DE CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE A TEMPS NON COMPLET – PISCINE INTERCOMMUNALE DE GOURDON

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Comme l'an passé, à compter de l'ouverture de la piscine au public, soit le 1^{er} juin 2019 et jusqu'à sa fermeture au 31 août inclus, les agents techniques d'entretien affectés aux gymnases et à la piscine auront un emploi du temps qui ne permettra pas de leur confier des missions supplémentaires.

Or, il est nécessaire de prévoir du personnel afin d'assurer les encaissements des entrées à la piscine et pouvoir ainsi assurer toutes les plages d'ouverture au public.

Le besoin a été calculé en ramenant le nombre total d'heures nécessaires au fonctionnement du service, à la période de 3 mois, soit une quotité de temps de travail de 70%. Il s'avère qu'il est nécessaire de répartir cette quotité de temps de travail de 70% sur un seul contrat ou des contrats sur des périodes distinctes afin d'optimiser les possibilités de recrutement. Par exemple, la quotité de temps pourrait être exercée par un seul agent sur l'entière période, ou par un agent sur juin et juillet et un autre sur août.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3 alinéa 2, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de six mois sur une période de douze mois consécutifs.

Leur rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que indemnités instituées par l'assemblée délibérante

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 mars 2019,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le recrutement d'un ou plusieurs agents contractuels à temps non complet pour une quotité totale de temps de travail de 70%, pour accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions présentées ci avant, et ce à compter du 1^{er} juin jusqu'au 31 août 2019 inclus,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-037 : CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE A TEMPS COMPLET – ESPACE MUSEAL DU PIAGE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Depuis 2014, afin d'améliorer l'accueil des visiteurs à la Maison du Piage et l'attractivité du site, des activités complémentaires à la visite de l'espace muséal ont été mises en place, lors de la saison estivale. Afin d'assumer la mise en œuvre de ces animations, une personne en complément de l'agent en charge de l'animation du Piage avait donc été recrutée, depuis lors, sur cette période.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3 alinéa 2, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de six mois sur une période de douze mois consécutifs.

Ainsi, il est proposé de recruter un agent contractuel à temps complet, sur une période de 3 mois, du 1er juin au 31 août 2019. Sa rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint du patrimoine territorial assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 mars 2019,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le recrutement d'un agent contractuel à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions présentées ci avant, pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} juin 2019,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-038 : CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE A TEMPS COMPLET – SERVICE JEUNESSE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

La Bicoque, au sein du service jeunesse de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, a vu depuis le début de l'année, une hausse conséquente de sa fréquentation sur les temps d'accueil ainsi que lors des animations.

De plus, la labellisation, en Point Information Jeunesse (PIJ) qui est un lieu ressource et d'accueil gratuit, ouvert à tous les jeunes, dans lequel ils peuvent avoir accès à une documentation en libre consultation sur tous les sujets (emploi, métiers, formation initiale et professionnelle, formation en alternance, orientation scolaire, logement, droit, santé, loisirs, sports, vacances, mobilité...) et qui participe à l'organisation d'événements régionaux sur les sujets d'actualité, génère mécaniquement une montée en charge temporaire du service. Ainsi, il convient de recruter un agent qui pourra venir en soutien du personnel actuel.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3 alinéa 1, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Il est donc proposé de recruter un agent contractuel à temps complet, sur une période d'un an, et ce du 15 mai 2019 au 14 mai 2020. Sa rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 mars 2019,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le recrutement d'un agent contractuel à temps complet pour accroissement temporaire d'activité, dans les conditions présentées ci avant, pour une durée d'un an,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-039 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Lors de sa séance du 18 octobre 2017 (délibération n°2017-118), le Conseil Communautaire a validé la mise en œuvre, à compter du 1er novembre 2017, de l'Indemnité de Fonctions et de Sujétions et d'Expertise (IFSE), part du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de l'établissement. Cette délibération a fait l'objet de modifications pour permettre son application suite à la création de nouveaux postes, et à l'ajout de nouvelles missions sur les fiches de postes de certains agents.

Pour les mêmes raisons, il convient de modifier de nouveau l'IFSE avec la création d'un poste d'adjoint administratif territorial dans la filière administrative, et l'ajout de nouvelles missions et responsabilités pour deux adjoints du patrimoine de la Bibliothèque Intercommunale de Gourdon, tel que proposé ci-après :

◆ Filière administrative

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)			
Groupes de Fonctions	Fonctions exercées	Montant de l'IFSE	
		Plafond annuel réglementaire	Montant maximal annuel
Groupe 1	<i>Responsable du service urbanisme</i>	11 340 €	5 599 €
	<i>Assistante administrative, communication et appui sur les missions d'accueil</i>	11 340 €	3 600 €
	<i>Adjointe administrative de direction sur les services techniques et soutien administratif sur l'urbanisme</i>	11 340 €	7 900 €
	<i>Assistante administrative, missions d'accueil et de conseils auprès des publics de la MSAP</i>	11 340 €	4 000 €
	<i>Assistante administrative, soutien en comptabilité et délibératif</i>	11 340 €	3 300 €
Groupe 2	<i>Agent d'accueil et secrétariat</i>	10 800 €	1 929 €

◆ **Filière culturelle**

Arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints technique d'accueil, de surveillance et de magasinage dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints territoriaux du patrimoine.

Cadre d'emploi des adjoints du patrimoine (C)			
Groupes de Fonctions	Fonctions exercées	Montant de l'IFSE	
		Plafond annuel réglementaire	Montant maximal annuel
Groupe 1	<i>Animatrice espace muséal</i>	11 340 €	2 143 €
Groupe 2	<i>Agent de bibliothèque (BIG)</i>	10 800 €	2 129 €
	<i>Agent de bibliothèque (BIG)</i>	10 800 €	2 239 €
	<i>Agent de bibliothèque (BIG)</i>	10 800 €	1 868 €
	<i>Agent de bibliothèque (St Germain et Concorès)</i>	10 800 €	2 061 €

Les autres termes de la délibération restent inchangés.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 mars 2019,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la modification de l'IFSE (part du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)) dans les conditions ci avant présentées, et ce à compter du 12 juin 2019 pour le cadre d'emploi des adjoints administratifs, et du 1^{er} mai 2019 pour le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine,
- valide l'inscription au budget, des crédits afférents,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-040 : PERIODES D'OUVERTURE, HORAIRES ET TARIFS 2019 – PISCINE INTERCOMMUNALE DE GOURDON

Rapporteur : Michel CAMMAS

Depuis le 1^{er} avril 2018, la Communauté de Communes assume en interne la gestion et le fonctionnement de la Piscine Intercommunale de Gourdon.

Pour la saison 2019, les horaires proposés sont les suivants :

- Ouverture de la piscine intercommunale pour les scolaires du 13 mai au 5 juillet 2019 inclus, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, et les mercredis de 8h00 à 12h00.
- Ouverture de la piscine intercommunale pour le Club « Gourdon Natation » du 13 mai au 5 juillet 2019 inclus, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h00 à 19h00 pour les jeunes et de 19h00 à 20h00 pour les adultes, puis du 6 juillet au 31 août 2019, les lundis de 14h00 à 16h00, les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 13h30 à 15h30 pour les jeunes et de 20h00 à 21h00 pour les adultes.
- Ouverture de la piscine intercommunale au public du 1^{er} juin au 5 juillet 2019 inclus, les samedis de 11h00 à 17h00 puis du 6 juillet au 31 août 2018 selon le planning suivant :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	10h30 à 12h30	15h30 à 19h30
Mercredi	Fermée	15h30 à 19h30
Jeudi	10h30 à 12h30	15h30 à 19h30
Vendredi	Fermée	15h30 à 19h30
Samedi	10h30 à 12h30	15h30 à 19h30
Dimanche	10h30 à 12h30	15h30 à 19h30

Pour la saison 2019, les tarifs 2019 proposés sont les suivants :

- de 4 ans et mineurs adhérents au Club natation	Gratuit
Jeunes (mineurs)	2.30 €
Adultes (18 ans et +)	2.90 €
Carte saison Adulte	60.00 €
Carte saison famille	120.00 €
Carte 15 bains Adulte	36.00 €
Groupe (10 pers. Minimum) tarif/pers. 1 accompagnateur gratuit/10	1.30 €

Les tickets et cartes des saisons antérieures sont obsolètes et doivent être renouvelés.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance/ Jeunesse et Sports en date du 18 février 2019,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 mars 2019,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide les dates d'ouverture, horaires et tarifs de la piscine intercommunale de Gourdon comme présentés ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-041 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE MEDIATHEQUE NUMERIQUE DU LOT ENTRE LE DEPARTEMENT DU LOT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lors de sa séance du 3 juillet 2013 (délibération n°2013-113) le Conseil Communautaire a validé la mise en place d'une convention de mise à disposition de supports et ressources numériques entre le Conseil Général du Lot et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, renouvelable pendant 5 ans. A l'issue de cette période, un bilan de cette action devait être réalisé afin d'envisager son maintien.

Ce bilan démontrant un impact très positif et un usage croissant de la part du public, le Département du Lot, par le biais de la Bibliothèque Départementale du Lot, a décidé de pérenniser la mise à disposition d'une offre de contenus numériques en ligne dans les bibliothèques partenaires du Lot. Avec l'accompagnement de l'Etat et notamment du ministère de la Culture, un marché public avec un prestataire de services a été passé, pour bénéficier des services d'une plateforme nationale multimédia sur internet.

La Médi@thèque numérique du Lot permet donc d'accéder légalement à une offre de contenus en ligne répartis en 6 grands espaces : musique, cinéma, savoirs, livres, presse, jeux vidéo et d'auto-apprentissage. Elle permet également un accès à un espace sécurisé pour les enfants de moins de 10 ans. Les espaces s'enrichissent régulièrement de nouveaux contenus, chaque mois une newsletter est envoyée à chaque membre afin de lui proposer une sélection de films, courts métrages, albums, romans ...

L'accès à la Médi@thèque numérique du Lot est conditionné, pour les usagers, à un abonnement dont le coût est pris en charge dans sa totalité par le Département du Lot.

Les médiathèques prennent en charge une participation annuelle forfaitaire qui permet l'acquisition de jetons. Ces derniers permettent aux abonnés de visionner des ressources qui ne sont pas en accès libre.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Pour la Communauté de Communes Quercy Bouriane le forfait annuel est de 1 750 € comprenant 7 000 jetons, ces derniers sont répartis entre la Bibliothèque de Gourdon pour 4 000 et la Bibliothèque de Saint Germain du Bel Air pour 3 000.

En cas de nombre insuffisant de jetons, les bibliothèques intercommunales pourront soit en commander davantage, soit restreindre ou stopper la consommation de jetons en limitant les droits des usagers au visionnage de production sous licence payante ou de presse en ligne.

La formation à l'utilisation de la plateforme sera assurée gratuitement par la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) auprès du ou des référents désignés par la collectivité au sein de la bibliothèque.

Dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes Quercy Bouriane et dans un souci de faciliter l'accès à la culture pour tous sur le territoire, il paraît opportun de valider la convention (jointe en annexe) avec le Département du Lot, pour le service de Médi@thèque du Lot.

Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier et ce jusqu'au 31 décembre 2019, et sera reconduite tacitement jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 mars 2019,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise en place d'une convention de mise à disposition du service Médi@thèque numérique du Lot entre le Département du Lot et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-042 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2019 DE FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE DES ACCOTEMENTS DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : André MANIE

Dans le cadre de la compétence d'entretien des voiries communautaires, le fauchage et débroussaillage des accotements est un élément essentiel pour assurer la sécurité routière par l'amélioration de la visibilité.

Le précédent marché à bons de commande, valable un an et renouvelable trois fois s'est achevé le 31 décembre 2018.

Une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte, selon les dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, a été envoyée à la publication le 23 Janvier 2019 sur le profil acheteur www.achatpublic.com et au Journal d'Annonces Légales « La Dépêche du midi ».

Le nouveau marché, d'une durée d'un an, est décomposé en seize lots, chaque lot comprenant deux phases correspondant aux opérations de fauchage et de débroussaillage : lot n°1 (Anglars-Nozac) – lot n°2 (Gourdon Nord) – lot n°3 (Gourdon Sud) – lot n°4 (Lamothe-Cassel) – lot n°5 (Milhac) – lot n°6 (Montamel) – lot n°7 (Peyrilles) – lot n°8 (Rouffilhac) – lot n°9 (Saint-Chamarand) – lot n°10 (Saint-Cirq-Souillaguet) – lot n°11 (Saint-Projet) – lot n°12 (Soucirac) – lot n°13 (Ussel) – lot n°14 (Uzech-les-Oules) – lot n°15 (Le Vigan) – lot n°16 (Saint-Germain-du-Bel-Air).

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018, relatif aux exigences minimales des outils et dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique dans le cadre des marchés publics, le dossier de consultation a été mis à disposition par voie électronique sur le profil acheteur www.achatpublic.com.

La date limite de remise des offres était fixée au 15 Mars 2019 à 12h00, le dépôt des offres devant se faire obligatoirement par voie électronique sur le profil acheteur de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

3 plis ont été déposés sur le profil acheteur de la collectivité dans les délais impartis.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le « comité technique » a procédé à l'ouverture des offres électroniques Vendredi 15 Mars 2019 à 14 h00.

Le candidat n°1 au registre de dépôt des offres, M. FRESQUET Claude a fait les 4 offres de prix suivantes :

- pour le lot n°5 (Milhac) : 2 465,59 € HT,
- pour le lot n°11 (Saint-Projet) : 5 228,53 € HT,
- pour le lot n°14 (Uzech-les-Oules) : 3 276,29 € HT,
- et pour le lot n°15 (Le Vigan) : 12 942,40 € HT,

Le candidat n°2 au registre de dépôt des offres, ETAR LAVOLLOT Gérard a fait les 11 offres de prix suivantes :

- pour le lot n°1 (Anglars-Nozac) : 4 249,26 € HT,
- pour le lot n°2 (Gourdon Nord) : 9 769,05 € HT,
- pour le lot n°3 (Gourdon Sud) : 10 269,67 € HT,
- pour le lot n°4 (Lamothe-Cassel) : 2 864,00 € HT,
- pour le lot n°6 (Montamel) : 3 290,38 € HT,
- pour le lot n°7 (Peyrilles) : 6 889,05 € HT,
- pour le lot n°8 (Rouffilhac) : 3 270,62 € HT,
- pour le lot n°10 (St-Cirq-Souillaguet) : 3 222,99 € HT,
- pour le lot n°12 (Soucirac) : 1 982,07 € HT,
- pour le lot n°13 (Ussel) : 1 852,79 € HT,
- et pour le lot n°16 (St-Germain-du-Bel-Air) : 5 626,91 € HT,

Le candidat n°3 au registre de dépôt des offres, M. CALLES Cédric a fait l'offre de prix suivante :

- pour le lot n°9 (Saint-Chamarand) : 3 861,16 € HT.

Une seule et unique offre a été reçue pour chacun des seize lots.

Après vérification de la complétude des candidatures et de la régularité des offres, le rapport d'analyse propose de retenir les 16 offres proposées correspondantes aux différents lots, un classement n'étant pas rendu nécessaire pour l'attribution.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 Mars 2019,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- attribue le marché 2019 de Fauchage et Débroussaillage des accotements de la voirie communautaire :
 - à M. Claude FRESQUET, pour les lots et montants suivants :
 - Lot n°5 (Milhac) : 2 465,59 € HT, soit 2 958,71 € TTC
 - Lot n°11 (Saint-Projet) : 5 228,53 € HT, soit 6 274,24 € TTC
 - Lot n°14 (Uzech-les-Oules) : 3 276,29 € HT, soit 3 931,54 € TTC
 - Lot n°15 (Le Vigan) : 12 942,40 € HT, soit 15 530,88 € TTC
 - à l'entreprise ETAR LAVOLLOT Gérard, pour les lots et montants suivants :
 - Lot n°1 (Anglars-Nozac) : 4 249,26 € HT, soit 5 099,11 € TTC
 - Lot n°2 (Gourdon Nord) : 9 769,05 € HT, soit 11 722,86 € TTC
 - Lot n°3 (Gourdon Sud) : 10 269,67 € HT, soit 12 323,60 € TTC
 - Lot n°4 (Lamothe-Cassel) : 2 864,00 € HT, soit 3 436,80 € TTC
 - Lot n°6 (Montamel) : 3 290,38 € HT, soit 3 948,46 € TTC
 - Lot n°7 (Peyrilles) : 6 889,05 € HT, soit 8 266,86 € TTC
 - Lot n°8 (Rouffilhac) : 3 270,62 € HT, soit 3 924,74 € TTC
 - Lot n°10 (St-Cirq-Souillaguet) : 3 222,99 € HT, soit 3 867,59 € TTC
 - Lot n°12 (Soucirac) : 1 982,07 € HT, soit 2 378,48 € TTC
 - Lot n°13 (Ussel) : 1 852,79 € HT, soit 2 223,35 € TTC
 - Lot n°16 (St-Germain-du-Bel-Air) : 5 626,91 € HT, soit 6 752,29 € TTC
 - à M. CALLES Cédric, pour le lot n°9 (Saint-Chamarand) pour un montant de 3 861,16 € HT, soit 4 633,39 € TTC,
- autorise Madame la Présidente à signer les marchés ainsi qu'à toutes démarches et autres signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-043 : ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE SAINT-PROJET

Rapporteur : Nathalie DENIS

La Commune de Saint-Projet a approuvé son Plan local d'urbanisme le 1^{er} décembre 2009. Cette procédure d'approbation n'avait pas été formellement accompagnée de l'abrogation de la carte communale. Afin de régulariser rétroactivement cette situation, la Communauté de Communes Quercy Bouriane a prescrit, dans le respect du parallélisme des formes préconisé, une enquête publique qui s'est tenue du 20 novembre au 20 décembre 2018. Aucune remarque n'a été émise dans le cadre de cette consultation. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable.

De plus, la Commune de Saint-Projet, par délibération en date du 12 février 2019, a pris acte du résultat de l'enquête publique et demande à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, désormais compétente en matière de documents d'urbanisme, d'abroger la carte communale.

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Projet en date du 1^{er} décembre 2009 approuvant le PLU,

Vu l'arrêté de la Présidente de la Communauté de communes Quercy-Bouriane n°2018-AU-007 en date du 26 octobre 2018 prescrivant l'enquête publique sur l'abrogation de la carte communale de Saint-Projet,

Vu l'avis favorable de Monsieur Jean-Paul FAIVRE, commissaire enquêteur nommé par décision du tribunal administratif de Toulouse en date du 16 octobre 2018,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 mars 2019,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve l'abrogation de la carte communale de Saint-Projet.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mars 2019

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Nathalie DENIS – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Christian LALANDE à Jean-Pierre COUSTEIL – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Cécile PAGES – Daniel THEBAULT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Claude VIGIE

N°2019-044 : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE GOURDON

Rapporteur : Nathalie DENIS

Pour mémoire, une procédure de modification simplifiée du PLU de Gourdon a été prescrite par arrêté n°2018-AU-005 du 16 novembre 2018, en vue de corriger deux erreurs matérielles affectant le règlement graphique.

Le projet de modification a été notifié au Préfet et aux personnes publiques associées. En application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 octobre 2018, elle a été mise à la disposition du public en mairie et au siège de la Communauté de Communes du 4 février au 8 mars 2019.

A l'issue de ces consultations, le bilan suivant peut être dressé :

- La modification n'appelle pas d'observation de la part de la Chambre d'Agriculture du Lot qui émet un avis favorable,
- La modification n'appelle pas de remarque particulière de la part du Département du Lot,
- L'Etat émet un avis favorable.
- Aucune remarque n'a été enregistrée dans le cadre de la mise à disposition du public.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 octobre 2018 approuvant la prescription de la modification simplifiée n°5 du PLU de Gourdon et fixant les modalités de la mise à disposition du public,

Vu l'arrêté n°2018-AU-005 du 16 novembre 2018,

Vu les avis favorables de la Chambre d'Agriculture du Lot, du Département du Lot, de l'Etat et considérant que le projet n'appelle pas de remarque des autres personnes publiques dûment consultées ni du public,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 mars 2019,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la modification simplifiée n°5.

En application l'article R. 153-20 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant 1 mois au siège de la Communauté de Communes et en mairie. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département. La modification sera en outre publiée au portail national de l'urbanisme.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP